

Investissements subventionnés

Assainissement collectif de la Bourgogne

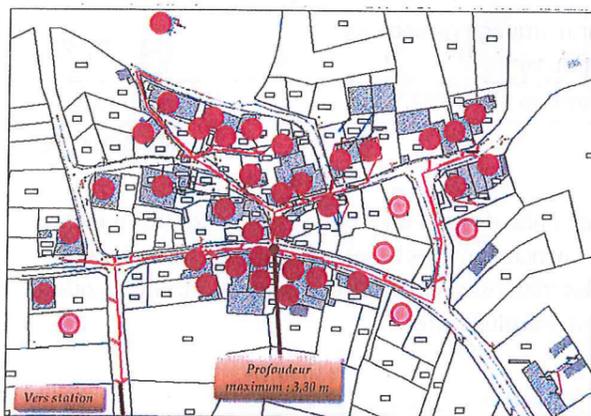
Le zonage d'assainissement collectif actuel a été approuvé à l'unanimité par délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2012. Trois secteurs ont été classés comme devant bénéficier d'un assainissement collectif. Le GRAND-VEDEIX a été réalisé (en deux étapes, sur 2014 et 2015), l'extension du réseau de la Juliette et du Bouquet sera prévue ultérieurement.

Le troisième secteur est celui de LA BOURGONIE dont l'urgence s'est révélée prioritaire du fait qu'un nombre important d'habitations ne disposaient pas de terrain suffisant pour permettre un assainissement individuel. De plus, nous devons saisir l'opportunité d'un financement avantageux, à condition de respecter certains critères. Ce village était le seul à les remplir.

Financé à 77% par le Département et l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE, le reste à charge commune sera donc limité.

Les travaux (station et réseaux) seront réalisés dans la continuité. Ils ont été attribués à la société CMCTP de Saint-Laurent-sur-Gorre et ont commencé le 9 octobre 2017 pour être terminés dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

Ces derniers réalisés, un récapitulatif des dépenses engagées avec son plan de financement vous sera communiqué sur l'exemple des travaux effectués pour la Mairie et la dynamisation du centre-Bourg.



Réfection du chauffage de l'église

Le chauffage actuel n'étant pas aux normes et ne pouvant fonctionner du fait d'un court-circuit, il provoque une coupure d'alimentation électrique due à l'humidité provenant du sol. La municipalité a décidé d'y remédier.

Les travaux, sur délibération du conseil Municipal, ont été confiés à la SARL CHÊNE de ROCHECHOUART pour un montant de **11 212,80 € TTC**. Il s'agit d'un chauffage électrique à air pulsé.

Subventionné à 40% par le Département et à 25% par l'État, le reste à charge commune ne sera pas très élevé. Ces travaux ont été terminés le vendredi 20 octobre 2017, il sera porté à votre connaissance le prix de revient et le reste à charge commune.

Achat d'un défibrillateur

GROUPAMA, gestionnaire des assurances communales, nous a fait la proposition d'un subventionnement important (1 000 €) si nous décidions d'installer un défibrillateur dans le Bourg à condition que ce dernier soit acheté dans l'année.

Saisi de cette proposition, le conseil municipal par délibération en date du 24 juillet 2017, a décidé d'y répondre favorablement.

Un défibrillateur automatique ZOLL ARD plus PACK a été choisi. Il sera équipé d'électrode stat Padz pédiatrique. Placé dans une armoire d'extérieur adapté à sa protection il sera positionné à l'extérieur de la mairie, de façon à être accessible à tous et parfaitement visible. De plus dans un souci d'efficacité la municipalité a décidé de faire fabriquer des plaques par ILP de Saint-Laurent-sur-Gorre, de couleur verte indiquant l'emplacement du défibrillateur.

Le coût de cet investissement (1 921,19 € TTC) revient à la commune à **600,99 € HT pour le défibrillateur + 165 € HT pour les plaques**.

Achat d'un abri bus

L'ancien abribus qui était particulièrement dégradé a dû être remplacé. Que chacun se rassure, l'ancien abribus ne sera pas détruit, il sera réhabilité en régie et transformé pour des besoins festifs en zone de l'étang du Bouquet.

Son coût a été (installation comprise) de 3 762 € TTC. Subventionné à 25% (sur le HT) par le Département, il est revenu à la commune à **2 351,00 € HT**.



Investissements non subventionnés

Achat d'une épareuse

La municipalité ayant fait le choix d'une réduction de ses charges de fonctionnement en personnel, il a fallu cibler nos investissements en faveur des services techniques pour répondre à nos obligations d'entretien. C'est chose faite. Après l'achat d'un tracteur ISEKI et d'un broyeur l'an dernier, nous avons complété la gamme de matériel qui nous était nécessaire en l'adaptant à l'existant pour nos besoins. Il s'agit d'une épareuse dont le coût était de 10 000€ HT, mais dont le **prix de revient après reprise d'un matériel obsolète s'élève à 8 500 € HT**.



Achat de deux groupes électrogènes

Les incidents climatiques se répétant (le dernier en date a été la tempête Zeus) avec son lot de dégradation sur le réseau électrique et la gêne occasionnée par des coupures de courant « prolongées », a incité la municipalité à s'équiper de groupes adaptés à nos besoins.

C'est ainsi qu'un groupe de puissance 8 KW (avec **régulation de courant** et réservoir de grande autonomie : 18 L.), nous permettra de faire fonctionner la Mairie et l'école à minima, permettant ainsi de répondre à l'urgence. Un second groupe à destination des services techniques de puissance 3 KW (avec réservoir de grande autonomie : 11 L.), permettra à ces derniers d'effectuer des travaux dans les lieux où l'absence de moyens électriques font défaut. Il est à noter que ce groupe pourrait aussi permettre d'alimenter en courant électrique le brûleur de la chaudière fioul de l'école, en cas de calamité.

Le coût de cet investissement est revenu à la commune à 2 111,00 € TTC.



Achat de licences IV et de matériel

Suite à la liquidation judiciaire du fonds de commerce de la « SARL le SAINT-CYR ». La commune étant intéressée à racheter la licence IV pour 5 000 € plus les frais, avec des éléments (quasiment neuf) pour **6 086,08 € TTC**. Ces derniers seront utilisés pour la création du commerce à venir, la rénovation de la salle polyvalente et l'amélioration de la chaîne du froid de la cantine scolaire.

Nota : face à des remarques fantaisistes, nous devons porter à votre connaissance que l'achat d'un bien privé n'est pas subventionné.

Isolation des plafonds du sous-sol des Bleuets

Si les fenêtres et les convecteurs ont été changés dans les logements communaux par des panneaux rayonnants, il n'en demeure pas moins que la facture énergétique des locataires est encore trop élevée. La solution passe par une amélioration de l'isolation. En conséquence, la municipalité a décidé de faire isoler (en régie) le plancher servant de plafond aux sous-sols. Ces travaux seront engagés avant l'hiver. Il est également planifié à court terme de faire réaliser par un artisan communal une chape isolée afin de neutraliser les remontées d'humidité. Le sol actuel étant du tuf.

État civil 2017

Sont arrivés parmi nous

29 mars, Emma, Rose, Jade GUGELOT
13 mai, Adam ATTIA

Nous ont quittés

6 janvier, Rémi Roger GERALD
23 janvier, Marc Guy Maurice JEGO
15 mars, Claudine DUNAUD épouse GHIEFFE
25 avril, Raymond MORANGE
19 mai, Milorad STOJANOVIC
27 mai, Raymonde Simone DUSSOUBS épouse JAVELLAUD

Se sont unis

Valérie Rose Marie BOULANGER &
Olivier Philippe BRANCO le 11 février
Géraldine Aurore PARTHONNAUD-DELAGE &
Jesús Ernesto ARREOLA PRADO le 23 septembre